



Organisation de l'administration départementale de l'Etat
Réunion Préfecture du 28-07-08
Déclaration préalable

Madame la Préfète,
Mesdames, messieurs

Nous avons souhaité nous exprimer aujourd'hui pour vous faire part à la fois de nos questionnements sur le processus en cours et pour réaffirmer notre vigilance sur les sujets essentiels pour les personnels.

La circulaire du premier ministre en date du 7 juillet 2008 donne des directives pour l'organisation départementale des services de l'État.

Elle confirme l'autorité directe du préfet sur l'ensemble des services. L'expression « autorité directe » sonne comme une réelle reprise en main de l'ensemble des services du département par le préfet. Cette circulaire fait de lui, le seul pilote de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État dans le département. Pour ce qui nous concerne, elle confirme l'émergence de la direction départementale des territoires constituée des DDE et DDA fusionnées et du service de l'environnement de la préfecture.

Cette circulaire vous a invité, vous préfets, à engager dès maintenant le dialogue social avec les organisations syndicales. Carte blanche est manifestement donnée au préfet pour organiser le dialogue social « intense » attendu. Le premier ministre écrit : « ... le dialogue social qui [doit] être exemplaire[s] et de qualité » ... c'est vrai que nous avons à faire à des spécialistes qui se sont récemment illustrés dans la concertation, notamment dans le cadre de la RGPP, la nouvelle carte judiciaire, les restructurations militaires, la réforme hospitalière, etc, etc ...

Imposer aux préfets l'organisation de réunions dans la deuxième quinzaine de juillet augure mal de la bonne volonté de nos décideurs. De plus, l'expression « avant les congés d'été » dénote une bonne connaissance des calendriers de la part du 1^{er} ministre !

Nous avons vraiment l'impression d'avoir à faire à un gouvernement très dogmatique : des réformes, des réformes ! ... chaque réforme annoncée met à mal celle en cours, nous n'en voulons que pour preuve celle des fusions DDE/DDAF qui pour la moitié au moins des départements est mort-née !

Bien sûr, cette restructuration permanente laisse trop souvent de côté la réflexion sur les missions et le sens de notre service public. Réorganiser sans savoir pourquoi devient une marque de fabrique de ce gouvernement qui met en péril l'existence même de nos services, de nos missions, de nos emplois au service des citoyens.

Vous conviendrez, madame, que la lisibilité, la transparence de tout cela semble quelque peu difficile pour les agents concernés que nous représentons. Alors quand le 1^{er} ministre vous exhorte à vous mobiliser personnellement pour faire adhérer les agents aux réformes en cours, nous nous demandons s'il est sérieux !

Nous vous ferons grâce de la lisibilité de ces réformes pour le citoyen lambda !

Face à cela, vous comprendrez Madame, que les personnels de la DDE et de la DDAF expriment des inquiétudes liées à la démarche de fusion en cours pour laquelle ces personnels ont fait, et font encore, des efforts d'adhésion au projet, de remises en question personnelles, de repositionnements difficiles et que tout cela risque d'être remis en cause dans quelques temps.

- Pourrez-vous lever les incertitudes qui planent sur le périmètre de l'ex-future DDEA devenue DDT ? Par exemple, les agents chargés de la fonction sociale du logement ne risquent-ils pas de se voir rattacher à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- L'implantation géographique sur le site du Carmel sera-t-elle maintenue ?
- Comment se fera l'affectation des postes ? Faudra-t-il à nouveau postuler en 2010 à la création des nouveaux services (vous me direz qu'à la DDE ça va devenir une « tradition » annuelle ?
- Nous avons du mal à imaginer les rapports hiérarchiques et fonctionnels de la future DDT.
- Quel rôle jouera le sous-préfet, notamment à travers la gestion de crédits ?
- Quel rôle jouera le secrétaire général de la Préfecture ?
- Quel est le devenir de notre organisation territoriale ?
- Les agents retrouveront-ils un niveau de responsabilité équivalent à celui qu'ils occupent aujourd'hui ? La question nous semble pertinente, notamment pour les cadres supérieurs, quand nous comparons l'organisation actuelle -13 services de l'Etat – avec l'organisation au 1^{er} janvier 2010 qui comptera 5 services !
- Nous souhaitons attirer aussi votre attention sur les personnels en situation spécifique : les personnels des activités support qui seront les plus impactés par les mutualisations.
- Quelles garanties avons-nous qu'aucun agent n'ait à expérimenter les limites extrêmes de la loi sur la mobilité ?
- Les représentants du personnel considèrent que des mesures d'accompagnement doivent être mises en place : indemnités de mutation, plan de formation, cellule d'écoute et d'accompagnement, etc ...
- Sur les conditions de travail différentes d'un service à l'autre : ARTT, règlement intérieur, action sociale, etc ... les questions sont nombreuses et nous ne concevons une harmonisation que vers le haut.
- Comment travailler ensemble avec des statuts différents et donc des salaires et déroulements de carrières différents ?
- En terme de missions, qu'attendez-vous de ces futurs services ?
- La relation avec les collectivités ne va t-elle pas évoluer essentiellement vers du régalien ?

Bien sûr, une grande partie de ces questions se posent aussi pour l'ensemble des services de l'Etat ici présents.

Pourrez vous aussi nous éclairer sur le projet et la méthode de construction :

- Comment va être élaboré le projet de l'administration ?
- Qui participe à l'élaboration du projet ?
- Quelles en sont les différentes phases ? (immobilier, regroupement, mutualisation) ?
- Quels documents seront produits aux différentes phases, à quelles échéances ?

Sur la concertation :

- Comment vont être associés les élus, les citoyens ?
- Comment vont être associées les organisations syndicales représentatives ?
- Quels moyens seront mis à notre disposition (droit syndical, moyens d'expertise)
- Quel calendrier ? Quelles étapes de concertation ? Quelles modalités dans la présentation et la mise à disposition des différents éléments du projet pour en apprécier les enjeux ?
- Quels délais de concertation et de contribution syndicale ?

Voilà, Madame, nos premières inquiétudes et questions. Les personnels des administrations concernées et nous-mêmes, en tant que leurs représentants, serons très attentifs aux réponses que vous y apporterez.